

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

NOVEMBRE 1704.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. IV.

A V I S.

ON donnera un pareil Volume au commencement de chaque mois, qui contiendra ce qui se sera passé de considerable le mois precedent, dans les Cours des Princes & dans les Armées, exempt de toute partialité : On averti ceux qui conserveront cet Ouvrage, qu'ils ne doivent pas le faire relier qu'au bout de chaque six mois, parce qu'on joindra au mois de Decembre, un Indice general des principales matieres des mois precedens.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Novembre 1704.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **Q**Uoi que les troupes de part & d'autre se soient mises en Campagne sur les frontieres, on n'a pas encore appris qu'il s'y soit rien passé de considerable: Cependant le Roi de Portugal, l'Archiduc & le Comte de Melgard, Amiral de Castille, se sont rendus à l'Armée Portugaisé qui étoit campée le 25. Septembre proche d'Almeida; elle menace d'attaquer Ciuda Rodrigo, & d'entrer dans la Castille pour y prendre des quartiers d'hiver; mais comme ce ne sont là que des projets auxquels le Duc de Berwick & le Prince de Thierclais veulent s'opposer, je laisse à ceux qui se mêlent de prédire l'avenir d'écrire ce qu'il en arrivera; mes lumieres sont trop bornées pour prévoir l'avenir, & je me contente d'écrire les événemens lors qu'ils sont

Mouvements des Armées.

arrivez ; & qui ont du rapport à l'histoire du tems.

*Officier
puni.*

Le Roi de Portugal a fait faire le procès au Gouverneur de Salvaterra, qui après la perte de cette Place, commandoit aussi dans Castel David, il a été condamné à mort, accusé de lâcheté & de trahison.

*Espagnols
égorgez.*

Il y avoit quarante Espagnols en garnison à Segura, sous le commandement d'un Capitaine ; mais les habitans qui sont Portugais les ont tous égorgez la nuit, dont les Espagnols menacent de se vanger sur les coupables si l'on reprend ce poste, ou sur les peuples de quelqu'autre Paroisse : si ces sortes de cruautez sont tolerées par les Princes, il y aura beaucoup de sang innocent répandu.

*Promotion
d'Officiers.
Generaux.*

II. Le Roi d'Espagne a nommé à la Vice-royauté de Sicile le Marquis de Bedmar, Commandant General des Païs Bas. Ce Prince a fait une promotion de plusieurs Officiers Generaux de ses Armées, & afin de mieux regler les fonctions militaires en ce Païs-là, SaMajesté Catholique à l'imitation de ce qui se pratique en France a créé des Directeurs & des Inspecteurs Generaux de ses troupes : Le Comte d'Aguillar a été fait Directeur General de l'Infanterie, & le Marquis de Bay fera la même fonction dans la Cavalerie, Don Antonio d'Amazaga & Don Pedro de Messi ont été nommez Inspecteurs d'Infanterie : Don Bonifacio Manrique, & Don Louïs de Zunigo, sont les Inspecteurs de la Cavalerie : Le Marquis de Lorenzana a été fait Brigadier, & le Comte de Zervelon, Mestre de Camp General des Milices de Valence.

III. Tout

des Princes &c. Novemb. 1704. 321

III. Tout est disposé pour faire le siege de *Gibraltar*.
Gilbraltar, *te Marquis de Villadarias qui est chargé de cette expedition, a été renforcé par 3000. h. de Marine que Mr. le Comte de Toulouse lui a envoyé de sa Flote, avec 40. pièces de gros Canon & les vivres & munitions necessaires; Ce Prince a détaché 13. Vaisseaux & quelques Brûlots, sous les ordres du Baron de Pointi, pour bloquer cette Place du côté de la Mer, pendant que Mr. de Villadarias l'attaque par terre. Cependant le Prince de Darmstadt qui y commande a fait faire un large & profond fossé pour l'enveloper du côté de la terre, défendu par plusieurs redoutes, avec 50. pièces de gros Canon.

Quelques lettres marquent que ce Prince ne voulant pas être enfermé dans cette Place, s'étoit embarqué sur une Fregate pour passer à Lisbonne; si veritablement il a pris ce parti, c'est parce qu'il n'a pas voulu risquer d'être fait prisonnier.

IV. Outre la Relation du Combat Naval, que nous inserâmes dans le mois dernier, les Anglois & les Hollandois en ont fait imprimer une autre, que nous joindrons ici avec une Lettre sur le même sujet venuë de Paris.

Relation du Combat naval du 24. Août 1704. imprimée à Londres par ordre de la Reine d'Angleterre, & en Hollande par celui des Etats Generaux.

Sur l'avis que nous eûmes, que la Flotte de France commandée par Mr. le Comte de France
Relation du Combat naval.
Z 3

* On trouvera la description de cette Place dans le mois d'Octobre page 246.

de Toulouse, avoit paru à la hauteur de Malaga, & faisoit route vers nous, on tint conseil de guerre à bord de l'Amiral Rook, où il fut résolu d'aller à leur rencontre, après avoir tiré mille hommes de Marine de Gibraltar, pour renforcer les troupes que nous avions à bord.

Nous aperçûmes le 23. sur le midi la Flote Ennemie à l'Oüest du Cap de Malaga, prenant le large, & nous mimes toutes nos voiles au vent pour les joindre, mais nous n'en pûmes approcher que le lendemain matin. L'Ennemi se rangea en bataille pour nous recevoir, ayant 52. Vaisseaux & 24. Galeres. Ils étoient forts dans le centre, *mais assez foibles en front, & derriere*; cependant ils distribuient dans ces deux endroits la plupart de leurs Galeres, pour supléer à cette foiblesse. Mr. de Toulouse étoit au centre avec l'Escadre portant pavillon blanc, l'Escadre blanche & bleuë formoit l'avant-garde, & l'Escadre bleuë étoit à l'arrière-garde.

Nôtre ligne consistoit en 53. Vaisseaux, mais l'Amiral ordonna à l'Irondelle, au Penterre, au Larck, au Neuport, & à deux Brulots, de s'éloigner un peu du gros de la Flotte, pour faire quelque diversion aux Ennemis, en cas qu'ils vinssent à percer nôtre ligne. Après cette disposition nous allâmes aux ennemis en ordre de bataille, & le signal étant donné; le combat commença sur les dix heures du matin; il continua avec beaucoup de vigueur jusques à deux heures après midi, que les Chevaliers Schowel & Lacke, mirent l'avangarde des ennemis en déroute, leur arrière-garde plia aussi sur le soir devant l'Escadre Hollandoise.

des Princes &c. Novemb. 1704. 323

Cependant comme leur Corps de bataille étoit très-nombreux, & que plusieurs Vaisseaux de la division de nôtre Amiral, & de celles des Vice-Amiral Bings & Contr'Amiral Dilks, furent obligez de sortir de leurs lignes *faute de poudre*, le plus fort du feu de l'Ennemi tourna alors contre le Vaisseau de nôtre Amiral, & contre le St. George & le Schrewsbury; ce manquement de munitions étoit provenu de ce qu'on en avoit trop dépenfé devant Gibraltar, chaque Vaisseau en étoit pourvû avant le Combat pour tirer 25. bordées, on en auroit eu effectivement assez, si l'on avoit pû aborder la Flote Ennemie d'aussi près que nôtre Amiral en avoit dessein, *cependant il n'y eut pas un Vaisseau de ceux qui combattoient qui ne manquât de poudre avant la nuit.*

La Bataille finit avec le jour, que l'Ennemi se retira faisant remorquer ses Vaisseaux par ses Galeres, la nuit suivante le vent tourna au Nord & le matin à l'Oüest, de sorte que l'Ennemi avoit le vent sur nous, les deux Flottes resterent cependant *toute la journée à trois lieues l'une de l'autre réparant là chacune, autant qu'il étoit possible, le dommage qu'elles avoient reçu: & la nuit suivante celle des Ennemis fit route vers le Nord.*

Le 25. au matin l'Ennemi vint à 4. à 5. lieues au dessus du vent de nous; mais un peu avant midi il s'éleva un vent frais d'Est, qui nous poussa vers eux jusques à quatre heures après midi; cependant comme il étoit trop tard pour en venir à un nouveau Combat, nous palâmes outre, & fîmes voile toute la nuit vers le Nord.

Le 26. à la pointe du jour, le vent étoit encore à l'Est avec un petit broüillard, nous

n'aperçûmes point la Flotte Ennemie, & comme on croyoit qu'ils avoient pris la route de Cadix, nous fîmes route vers l'Oüest pour les suivre; mais sur l'avis qu'on eut de Gibraltar & des Côtes de Barbarie, qu'ils n'avoient pas passé le Détroit, nous jugeâmes qu'ils avoient été si maltraités, qu'ils ne pensoient plus qu'à retourner à Toulon; si cela est, ils ne pourront rien entreprendre cet hiver contre Gibraltar, ni envoyer aucun secours à Cadix, & encore moins insulter les Côtes de Portugal; & s'ils veulent avoir des Vaisseaux sur l'Océan, ils seront contraints de leur faire passer le Détroit en hiver.

Nous n'avons encore aucunes particularitez de la perte des Ennemis, mais le *Marquis de Villadarias*, qui marche avec son Armée pour aller assiéger Gibraltar, a écrit au Prince de Darmstadt qui commande dans cette Place, pour lui donner avis que les François nous avoient brûlé 8. Vaisseaux, pris 16. & coulé sept autres à fonds, mais qu'il avoüoit qu'ils en avoient perdu quatre & une Galere, cependant il est constant que pendant le Combat, nous avons vû couler bas deux Galeres, & un grand nombre de leurs Vaisseaux si delabrez, qu'ils étoient obligez de les faire remorquer par leurs Galeres. De nôtre côté nous n'en avons pas perdu un de ceux de Sa Majesté, & les Hollandois n'ont perdu que l'Albermarle de 64. pièces de Canon, qui sauta en l'air, d'où l'on ne put sauver que *neuf hommes de l'équipage*, & l'Amiral Calembourg qui le montoit; les Anglois ont eu 692. hommes tuez, parmi lesquels il y a deux Capitaines, & 1663. blesez dont 3. Capitaines sont du nombre: les Hollandois ont eu 92. hommes tuez & 268. blesez,

suj.

des Princes &c. Nôvemb. 1704. 325
suivant la liste qu'en a fait l'Amiral Calembourg.

Cette Bataille est d'autant plus glorieuse aux armes de Sa M. que les Ennemis avoient cent piéces de Canon plus que nous, que leurs Vaisseaux étoient forts beaux, sortis depuis peu de leurs Ports, qu'ils étoient mieux munis que les nôtres, sans parler du service que leur rendoient leurs Galeres, mais nous avons surmonté ce désavantage, par la bravoure & la sage conduite de nos Officiers, & le courage intrepide de nos Matelots.

Aprés avoir poursuivi la Flotte Ennemie les 25. 26. & 27. Août pour l'engager à un nouveau Combat, sans y avoir pu réussir, nous relachâmes à Gibraltar, où nous avons débarqué 2000. h. de marine, avec 48. piéces de gros Canon, outre les cent qui y étoient déjà, & toutes les provisions nécessaires à la conservation de cette Place; nous repassâmes ensuite le Détroit le 5. Septembre, afin de reprendre la route d'Angleterre & de Hollande, à la réserve d'une forte Escadre qu'on laissera pour veiller à la sûreté de Gibraltar, & des Côtes de Portugal.

Nous avons déjà recueilli le fruit de nôtre victoire, puis que nous laissons 2000. h. dans Gibraltar, parce que nous aurions abandonné cette Place, si nous avions perdu la bataille.

V. Ce n'étoit pas sans raison que nous dûmes le mois dernier, * que les Anglois & les Hollandois nous fourniroient quelque Relation du Combat Naval, qui nous apprendroient des circonstances que celle qui étoit

* Voyez Octobre page 253.

étoit venuës d'Espagne, auroit obmises, en effet celle-ci nous avoit appris que la Flote de France avoit remporté la Victoire, & celle des Anglois se l'attribuë toute entieres ee qu'il y a de certain, c'est que Dieu dans cette occasion a sçû contenter les deux partis, qui lui en ont rendu des actions de grace publiquement; Cependant les François ne conviennent pas de ce que les Anglois avancent dans leur Relation, comme on peut le juger par la lettre suivante.

Lettre écrite de Paris le 12. Octobre 1704.
au sujet de ce que les Anglois ont publié
du dernier Combat Naval.

Rien ne m'a plus surpris, Monsieur, que de voir avec quelle grossiereté on abuse les peuples en Angleterre & en Hollande, n'avoit-on pas eu assez d'occasion de les consoler de la ruine de leur commerce, & des grandes dépenses qu'ils fournissent pour le soutien de la guerre, par la representation naturelle des avantages que les Armées des Alliez ont remporté en Allemagne cette Campagne, sans imposer à la verité, en leur faisant croire que leur Flotte avoit battu & ruiné celle de France, puisque veritablement, s'il y a eu quelque avantage dans le Combat Naval en question, il a été pour les François: Mais si je dois vous parler sincèrement, je ne crois pas que cette Relation, qu'on dit être imprimée par ordre de la Cour d'Angleterre & des Etats Generaux, aye seulement été vüe par aucun Membre du Conseil d'une de ces deux Puissances; Elle n'a pas même été dressée par aucun Officier de Marine, puis que le moindre Matelot y auroit observé
plus

des Princes &c. Novembre 1704. 327
plus de regularité, & auroit évité les contradictions qui choquent la verité & le bon sens : Si vous l'avez lûe , Mr. je suis seur que vous y aurez remarqué tous ces défauts aussi bien que moi ; je vais cependant vous en citer quelques-uns.

L'Auteur de cette Relation dit , que nous étions foible au front & derriere , Ces termes ne sont nullement usitez dans la marine , il veut sans doute dire à l'avant-garde & à l'arriere-garde ; mais il suffit qu'il allegue cette foiblesse dans nôtre Flote , pour le convaincre de contrariété , lors qu'il dit plus bas , que le gain de cette Bataille leur est d'autant plus glorieux , que nous avions l'avantage de combattre avec 100. piéces de Canon plus qu'eux , & avec de beaux Vaisseaux sortis nouvellement de nos Ports. C'est donc selon lui , un avantage d'avoir des Bâtimens peints , & dont la Sculpture est bien dorée ; car ce mot de beau Vaisseau , ne peut signifier qu'une grande propreté.

Il dit ailleurs que plusieurs de leurs Vaisseaux furent contraints de sortir de leur ligne faute de poudre , & dans un autre endroit , que tous leurs Vaisseaux manquerent de poudre avant la nuit ; Cependant sans réfléchir à ce qu'il vient d'avancer , il nous veut persuader que leur Flote a poursuivi les François pendant trois jours , pour les engager à un nouveau Combat , que Mr. de Toulouse a toujours évité ; au moins cet Auteur devoit-il nous dire avec quoi il pretendoit de combattre nos Vaisseaux , puisque les leurs n'avoient point de poudre.

Dans un autre endroit il commet deux incongruitez fort grossieres , il dit que le lendemain du Combat les deux Flotes furent toute

toute la journée en vûë à trois lieuës l'une de l'autre occupées à reparer leur dommage. Ce lendemain étoit sans doute le 25. Cependant quelques lignes plus bas, il fait faire une autre manœuvre aux deux Flotes ce même jour 25. Août. Car il fait avancer celle des Alliez vers la nôtre; mais comme il étoit déjà quatre heures, elle nous fit grace, ne voulant pas nous combattre si tard. Les journées sont pourtant assez longues au mois d'Août, l'autre incongruité qu'il a commise, c'est qu'il a déjà dit que nous avions été battus & mis en déroute, un peu après il croit que nous avons passé le Détroit, ce qui ne seroit pas une marque d'un délabrement, & ensü il fait prendre la route à la Flote des Alliez, pour aller demander de nos nouvelles sur les Côtes de Barbarie: Remarquez que toutes ces contrarietez se trouvent dans la même page.

Peu après il dit que nous ne pouvons rien entreprendre cet hiver contre Gilbraltar, & dans le même moment, il nous apprend, que le Marquis de Villadarias marchoit avec son Armée pour faire le siege de cette Place. Cet Ecrivain est si peu versé dans les affaires de la Marine, qu'il croit que les Vaisseaux ne sont remorquez par les Galeres, que lors qu'ils sont battus & délabrez; s'il avoit été à ce Combat, il auroit vû que les Galeres remorquoient aussi bien nos Vaisseaux avant qu'après la Bataille, afin d'avancer aux ennemis non-obstant le vent contraire.

Je ne le crois pas fort sincere dans la liste qu'il nous donne de la perte que les Ennemis firent à ce Combat; principalement lors qu'il dit que les Hollandois n'y perdirent que 92. hommes outre les blesez; il n'a pas pris garde

des Princes &c. Novembre 1704. 329
de que dans un autre endroit de sa Relation
il nous apprend que le Vaisseau de l'Amiral
Hollandois avoit sauté en l'air, & qu'il ne
s'étoit sauvé que neuf hommes de l'équipa-
ge : cela étant les Hollandois ont donc perdu plus
de 92. hommes, puis qu'à tout le moins il de-
voit y en avoir plus de 7. à 800. sur le bord de
l'Amiral.

Nôtre Auteur remarque enfin qu'ils ont
déjà recueilli les fruits de la victoire, en ce
qu'ils ont débarqué 2000. h. à Gibraltar,
n'est-ce pas se moquer impunément du peuple,
supposé qu'il fût assez grossier pour y ajouter foi ?
Cette précaution de munir cette Place, doit ce-
me semble marquer bien plutôt la crainte que
le Triomphe ; & si véritablement nôtre Flote
avoit été battuë & délabrée comme nos enne-
mis le publient, ils n'auroient pas lieu d'appa-
hender que nous tentassions cette conquête ; mais
si au contraire nous la reprenons sans que cette
Flote victorieuse ne s'y oppose, le public juge-
ra aisément laquelle des deux Armées Navales
a été la plus maltraitée. Le parti que les en-
nemis ont pris de retourner en Angleterre &
en Hollande, laissant Mr. le Comte de Toulouse
à la hauteur de Malaga, n'est assurément pas
une preuve de leur victoire, & ceux qui ne
cherchent que la vérité la trouvent claire-
ment dans cette démarche.

VI. Le Roi d'Espagne voulant témoi-
gner à Mr. le Comte de Toulouse sa satis-
faction de ce qu'il avoit battu la Flote An-
gloise & Hollandoise, & l'avoit contrainte
d'abandonner les Côtes d'Espagne, lui a en-
voyé l'Ordre de la Toison d'or ; Sa M. C.
a aussi gratifié le Maréchal de Cœuvres de
son

Gratifica-
tions du Roi
d'Espagne.

son Portrait enrichi de Diamans ; elle ordonna en même tems d'envoyer cent pipes de vin d'Alicant , quantité de chocolat & autres rafraichissemens pour regaler les Officiers , Soldats & Matelots de la Flote de France.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

*Suite du
trouble des
Sevenes.*

I. **E**Nfin toutes choses paroissent disposées à voir bientôt le calme retabli dans les Sevenes , puis que les Soulevez continuent à se soumettre à la clemence du Roi ; outre la lettre que le Maréchal de Villars écrivit de Nimes le 21. Septembre , qui fut inserée dans le mois dernier , * on m'en a communiqué une écrite par un Professeur de l'Université de Montpellier à un de ses amis à Paris le 13. Octobre , qui renferme plusieurs particularitez concernant cestroubles , dont voici la teneur.

MONSIEUR,

*Lettre à ce
sujet.*

NOUS avons lieu d'esperer que les horreurs & les cruantez de la guerre intestine de notre Province seront bien-tôt terminées , puis que Monsieur le Maréchal de Villars a déjà dissipé la plus grande partie des fanatiques , & que plusieurs de leurs Chefs ont accepté l'Amnistie : Le mois dernier on battit à différentes fois les Bois & les Montagnes , qui servoient de retraite à ces malheureux , &

ON

* Voyez Octobre pag. 315.

des Princes &c. Novemb 1704. 331

on détruisit la plûpart de leurs Magazins ; mais ce qui produisit un meilleur effet , ce fut qu'on attira Ravel dans la plaine , parce qu'un détachement des troupes du Roi , fit mine de fuir devant lui ; étant arrivé proche de Benezet, avec environ 700. de ses Bandits , Mr. le Maréchal fit marcher toute la nuit plusieurs détachemens pour environner les revoltéz , & Mr. de Courten Brigadier , alla se poster au dessus de Neis , sur la riviète de Gardon ; le lendemain matin Ravel qui s'étoit retiré près de Massane , fut attaqué vigoureusement , & ayant perdu près de 200. hommes , il voulut se sauver en passant la riviere de Gardon , mais Mr. de Courten le fit charger de nouveau & dissipa toute sa troupe : Cependant ce Chef des Rebelles se sauva , suivi de très-peu de monde.

Dépuis ce tems-là Ravel , Castagnet , Carinat & Joannin , avec quelques autres Chefs de cette Canaille mutinée , ont imploré la clemence du Roi ; Mr. le Marechal , avec sa prudence ordinaire, leur a donné des Passeports, & ils ont tous pris la route de Geneve, avec quelques-uns de leurs Prédicans : A l'égard du peuple , ils ont pour la plûpart , raporté leurs Armes , accepté l'Amnistie qui leur étoit offerte , & donné des seuretez d'une plus sage conduite à l'avenir. Il y a encore quelque petite troupe dans les hautes Sevenes dont le Chef se fait appeller Turonne ; mais outre qu'ils n'y commettent aucuns désordres , il y a apparence que la misère , la crainte du châtimeut , & l'abandon de leurs principaux Chefs les rameneront à leur devoir.

Nous sommes ici très-surpris d'apprendre l'infidélité avec laquelle Cavalier avoit répondu aux
Perfidie de Cavalier.
aux

aux bontez & aux bienfaits du Roi. Car outre que S. M. lui avoit pardonné sa rébellion, elle avoit bien voulu lui permettre d'entrer à son service, à la tête d'une Compagnie franche de ses camarades, & lui avoit donné un Brevet de Lieutenant Colonel Reformé avec une pension: Ce traître demanda d'aller servir en Allemagne, & cependant il pria Mr. le Maréchal de lui donner une escorte, afin de le garantir des insultes du peuple en traversant le Royaume: il fut conduit avec sa troupe jusques à Lion, par un détachement de Dragons, & on donna ordre aux Maréchaussées de l'escorter ensuite de Bailliage en Bailliage, jusques à Brisac, parce que ces Dragons étoient nécessaires ailleurs.

Lors qu'il fut proche de Besançon, il se déroba la nuit avec sa troupe dans un Village où ils campoient, & passa en Suisse par la Principauté de Neufchâtel: Il resta quelque tems à Lausanne, & passa de là dans la vallée d'Aoste, pour aller en Piémont au service du Duc de Savoie: Quelques-uns ont crû que sa mauvaise conscience, & quelques lettres que les ennemis du Roi lui firent tenir dans sa marche, avoit jeté quelque crainte dans son esprit, sur tout depuis qu'il se vit escorté par des Archers? Cependant cette crainte étoit très-mal fondée, & sa conduite n'en est pas moins criminelle; car outre qu'on lui donna le choix de sortir du Royaume avec passeport, ou de servir en France, il est certain que si on l'avoit voulu arrêter, on n'auroit pas attendu qu'il fût sur la frontière du Royaume. D'ailleurs il reconnut assez dans sa route, que la garde qu'on lui avoit donnée à sa prière, étoit bien moins pour l'insulter que pour la

sûreté

seureté de sa personne: En effet, si on s'étoit deffié de lui, on l'auroit gardé à vûë, cependant les Archers qui le conduisoient ne lui donnoient pas seulement une entiere liberté, mais même ils recevoient ses ordres, & à toutes les Etapes ils s'éloignoient de sa troupe: il ne faut pour en être convaincu, que lire les lettres que Cavalier a écrit lui même, où il marque que la nuit qu'il sortit du Royaume avec ses gens, il campoit proche d'un Village, dans lequel son Escorte étoit allé loger: il ajoute que c'est par un principe de Religion, qu'il a pris les armes, & que c'est par ce même motif, qu'il veut tenter d'aller rejoindre ceux qu'il a abandonnés dans les Sevenes.

*Un imposteur sçait bien de trãitresse manière,
Se faire un beau manteau de tout ce qu'on
revers.*

II. Plusieurs personnes de consideration *Le Père*
s'interefferent beaucoup à la disgrace qui *Hommey*
arrivã l'année derniere au Reverend Pere *exilé.*
Hommey, Augustin du petit Convent de
Paris; Monseigneur le Prince de Conti qui
connoit son merite, parut fãché d'apprendre
qu'on n'imprimoit plus son *Diarium Histori-*
co-Litterarium ou Journal Historique & Lit-
teraire, dont Son Altesse quelque tems au-
paravant lui fit l'honneur de l'en faire com-
plimenter. Ce Religieux est trop connu dans
la République des Lettres, pour que le Pu-
blic me sçache mauvais gré de l'informer du
sujet de cette disgrace, & en même tems de
son rapel.

On prétend qu'il avoit parlé en termes un
peu trop forts dans son Journal; de la satis-

façon que les Venitiens firent au Roi sur la fin de 1702. & que l'Ambassadeur de la République s'en étant plaint, lui avoit attiré un exil de la part de Sa Majesté; c'est du moins ce qu'on peut juger par la copie d'une lettre que ce Pere écrivit à Mr. l'Ambassadeur de Venise le 28. Decembre dernier, dans laquelle il glissa assez finement certains termes dont Son Excellence s'étoit servie dans le discours qu'elle fit à Sa Majesté. En voici la copie.

MONSEIGNEUR,

*Il écrit à
l'Ambassa-
deur de Ve-
nise.*

JE suis sorti de Paris dès le mois de Septembre, pour me rendre à Bar-le-Duc par ordre du Roi, en punition de ce que je n'avois pas écrit de la manière qu'il falloit; le déplaisir que le Seigneur Pisani témoigna à S. M. au nom de la République, à l'occasion de quelques procédures faites à Venise, qui avoient déplû à Sa M. par lesquelles toutefois on n'avoit jamais eu intention de lui être désagréable: serois-je assez heureux, Monseigneur, pour que cette raison qui a satisfait un aussi grand Monarque, & qui a véritablement lieu à mon égard, pût avoir le même pouvoir sur vous & un heureux succès pour moi, en me faisant rentrer dans les bonnes grâces de la très sage République & dans les vôtres. Je ne veux point me justifier auprès de vous, je blâme dans mon *Diarium* tout ce que V. E. y condamne, mais je lui proteste en même-tems, & Dieu m'en est témoin, que je n'ai pas eu le moindre dessein de choquer la Très-Serenissime République, j'ai crû écrire la vérité, & employer les termes qui me paroïssent être les plus

plus propres pour l'exprimer : je pris même des precautions pour m'instruire de toutes les circonstances de ce qui s'étoit passé à Venise en consultant les Ministres des Princes étrangers : si je n'y ai pas réussi, il semble que c'est moins ma faute qu'un effet de mon malheur.

Enfin, Monseigneur, j'ai subi la peine de l'exil, où je suis actuellement ; mais je supplie V. E. avec un très-profond respect, & avec les sentimens de la plus pénétrante douleur de vous avoir déplû, d'avoir la bonté de parler à Sa Majesté en ma faveur, afin que je vous sois redevable de mon rappel ; ou du moins, Monseigneur, faites moi la grâce de m'écrire, pour que votre lettre me soit un témoignage de votre satisfaction ; si mon innocence, (ou pour parler en termes qui repondent mieux à la situation dans laquelle je me trouve) si mon repentir & mon caractere de Prêtre & de Religieux, ne sont pas capables de fléchir votre clemence, que du moins mon âge, qui est presque sur la fin de sa carriere, puisse toucher Votre Excellence de compassion en ma faveur, afin que j'aye la consolation de ne pas finir mes jours dans un exil.

L'Histoire du siecle passé, que je dois faire mettre sous la presse, dont j'ai déjà le privilege, me fournira une infinité d'occasions (en la retouchant) de reparer la faute que je puis avoir comise ; j'ose même vous assurer, Monseigneur, que je m'y attacherai très religieusement : *Au reste, si les expressions dont je me sers, n'étoient pas assez energiques, ni assez humbles, pour mériter la grace que je demande, je supplie V. E. d'y supplier par sa bonté, afin que je puisse au plutôt, lui aller donner des marques de ma juste reconnoissance, &c.*

*Il est rap-
pellé.*

De dire si cette lettre a produit tout ce que le Pere Hommey en esperoit, c'est ce que je ne fais pas; mais du moins est-il certain que ce savant Religieux, a obtenu son rappel, par un pur effet de la bonté du Roi; voici en quels termes il est conçu.

DE PAR LE ROY.

SA MAJESTE' étant satisfaite de l'obéissance du Pere Hommey, Religieux Augustin, qui est actuellement par ses Ordres à Barleduc en Lorraine, Elle lui a permis & permet de revenir dans tel Convent de son Ordre qui lui sera permis par ses Superieurs, pour y demeurer ainsi qu'il auroit pu faire avant ledit Ordre. Fait à Versailles le 28 Août 1704. Signé LOUIS, & plus bas COLBERT.

Ce n'est pas là la premiere traverse qu'a eu le Pere Hommey; on lui en suscita une qui l'obligea de sortir de Paris il y a environ 18. ans, sans y être revenu qu'après la mort de feu Mr. du Harlay Archevêque de Paris; ce ne fut pourtant pas à l'occasion de ses Ouvrages comme quelques-uns l'ont crû; voici quel en fut le sujet.

La Mere Dorothée, Abbesse de la fameuse Abbaye de Port-Royal étant morte, le Roi nomma en sa place Dame Françoisse Therese Hommey de la Bourdonniere, sœur du Pere Hommey, à qui le brevet fut envoyé, mais Mr. l'Archevêque qui souhaitoit d'avoir ce Benefice pour une de ses sœurs qui étoit déjà Abbesse de la Virginité dans la Touraine, alla demander son Brevet à la nouvelle Abbesse de Port-Royal;
sous

des Princes &c. Novemb, 1704. 337
sous promesses de la placer ailleurs; il y trou-
va quelque resistance, & croyant que cela
venoit du Pere Hommey, qui pour lors avoit
en Cour des amis de grand credit, entr'au-
tres feu Mr. le Chancelier le Tellier; ce Pré-
lat fit venir chez lui le Provincial des Au-
gustins, à qui il demanda en termes persua-
sifs d'envoyer le P. Hommey hors de Paris,
& de lui défendre d'aller à Port-Royal; de
maniere qu'ayant été envoyé à Lagni, Mr.
de Paris obtint par son credit ce qu'il deman-
doit: la Dame Hommey n'a cependant ja-
mais voulu sortir de son Monastere pour al-
ler remplir des dignitez ailleurs; elle y exer-
ce depuis trente ans la charge de Maîtresse
des Novices avec beaucoup de pieté.

III. Comme les Bouchers des Villes de
Troyes & de Châlons en Champagne ont
refusé de payer les droits attribuez aux Offi-
ces nouvellement créez d'inspecteurs aux
boucheries, & causé quelques desordres; on
rendit un Arrêt au Conseil d'Etat du Roi
le 30. Septembre 1704. qui ordonne à Mr.
d'Harouïs Intendant de Châlons, d'informer
de cette sedition.

*Arrêt
contre les
Bouchers de
Troyes & de
Châlons.*

IV. On rendit le 12. Août au même Con-
seil un Arrêt qui deboute un Mineur de sa de-
mande en cassation d'Arrêt du Parlement de
Paris du 30. Août 1702. par lequel en con-
firmant les Sentences des Juges Consuls de
Paris, on jugea que les Mineurs qui avoient
tiré, accepté ou endossé des lettres de chan-
ge, ne seront pas restituables & peuvent être
contraints par corps.

*Arrêt con-
tre les Mi-
neurs.*

V. Il en fut rendu un autre le 18. du mê-
me mois d'Août, par lequel il est dit, que les
Chanoines & autres Beneficiers ne pourront

*Autre con-
tre les Cha-
noines &c.*

pas se servir des *Committimus* accordez à leur Chapitre pour leurs affaires particulieres, independantes de leurs Benefices, quand même le *Committimus* seroit accordé tant pour le Chapitre en general que pour les Chanoines & autres Beneficiers en particulier.

Le *Committimus* est un Privilege que le Roi accorde pour plaider en premiere instance, en demandant ou en défendant aux Requetes de l'Hôtel ou du Palais; & si ces personnes privilegiées étoient assignées devant un autre Tribunal, ils peuvent évoquer & demander leur renvoy, pourvû que l'instance n'aye pas été instruite ou contestée depuis l'assignation; car en ce cas, on a comme renoncé à son privilege, & on ne peut être admis à évoquer qu'après l'appel. Les lettres de *Committimus* ne durent qu'une année, après laquelle il faut les faire renouveler. En 1367. ce privilege n'étoit en usage que pour les Officiers de la Maison du Roi; mais sous le regne de Charles VII. il fut donné à tous les Officiers du Parlement; & par les suites on l'a étendu à plusieurs autres personnes, & même à des Chapitres & Communautez Religieuses.

VI. Le Marechal de Tessé prit congé du Roi à Fontaineblau le 6. Octobre, pour aller commander en Espagne en la place du Duc de Berwick qui a demandé de revenir de ce Pais là. Ce Maréchal a engagé le Marquis de Maulevrier son Gendre de faire ce voyage, dans l'esperance que le changement d'air pourra retablir sa santé, dont le mauvais état l'empêche depuis quelque tems d'être à la tête du Regiment de Navarre dont il est Colonel.

VII. La Gendarmerie a écrit en Cour
une

une lettre en forme de Manifeste, pour justifier sa conduite à la journée d'Hocstet, dans laquelle il marque, que si les troupes du Corps dans lequel elle combattit, avoient secondées, l'Armée du Roi auroit remporté un avantage considérable, & n'alloge pour preuve de sa valeur, que le grand nombre d'Officiers & de Gendarmes qu'elle a perdus.

Justification de la Gendarmerie.

Une preuve très convainquante que le Roi est satisfait de la conduite de Mr. le Marechal de Tallard, nonobstant ce qu'en ait pu dire ses ennemis, c'est que S. M. l'a gratifié du Gouvernement de la Franche-Comté, qui vaut 60000. livres de rente.

Mr. de Tallard fait Gouverneur de Franche-Comté.

VIII. La Charge de Capitaine des Gardes du Corps, vacante par la mort du Marechal de Duras, a été donnée au Marechal de Boufflers; celle de Colonel des Gardes Françaises, au Duc de Guiche, que le Marechal de Grammont son grand Pere, avoit possédée longtems. Comme il y a un Brevet de 500. mille livres de retenue attaché à la Charge de Capitaine des Gardes du Corps. le Marechal de Boufflers le paye par un pareil Brevet qu'il avoit sur celle de Colonel General des Gardes Françaises: & Mr. le Duc de Guiche paye cette somme partie par sa demission de Colonel General des Dragons. & le surplus en argent; Cependant le Roi lui a accordé un pareil Brevet de 500. mille livres.

Disposition d'emplois vacans.

Quoi que le Traité de l'échange des prisonniers de part & d'autre ne soit pas encore réglé, on n'a pas laissé d'échanger déjà quelques Officiers particuliers; Car le Comte de Reignac Marechal de Camp, Gouverneur

Echange de prisonniers.

neur de Brisac, a été échangé contre le General Major Welderen, & le Sr. de Pionfac Lieutenant Colonel de Navare, nouvellement fait Brigadier, contre un autre Officier Hollandois, tous deux faits prisonniers en Portugal, & relâchez sur leur parole.

IX. Sur la nouvelle que le Roi eut de la reddition d'Ivrée, S. M. en donna le Gouvernement & de toute la vallée d'Aouste, à Mr. d'Arenes Marechal de Camp, avec douze mille livres d'apointement, & son inspection generale a été donnée au Marquis de Dreux, gendre de Mr. de Chamillard : comme je parle de cette conquête dans l'article d'Italie, je me contenterai de joindre ici la lettre de Cachet du Roi, à Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, pour en faire chanter le *Te Deum*.

» **M**ON Cousin; après avoir réduit Ver-
 » ceil sous mon obéissance, j'ai jugé
 » qu'il étoit important de me rendre Maî-
 » tre d'Ivrée, dont la prise en m'assurant la
 » paisible possession de toute la vallée
 » d'Aouste, ferme en même tems le passage
 » par la Suisse aux secours que le Duc de
 » Savoye attend depuis si longtems de ses
 » Alliez. Cette Place avec ses Châteaux,
 » fut prise le 27. du mois passé, la garni-
 » son forte de onze bataillons & de 180.
 » Officiers, a été forcée de se rendre pri-
 » sonniere de guerre, & de remettre 28.
 » Drapeaux, ce qui m'oblige d'en rendre
 » graces à Dieu par des prieres publiques.
 » Ainsi je vous écris pour vous dire, que
 » mon intention est, que vous fassiez chan-
 » ter le *Te-Deum*, en l'Eglise Metropolitai-
 » ne

des Princes &c. Novemb. 1704. 341
ne de ma bonne Ville de Paris, au jour
& à l'heure que le Grand Maître, ou le
Maître des Ceremonies vous d-ra de ma
part. Je lui ordonne d'y convier mes
Cours, & ceux qui ont accoustumé d'y
assister: Sur ce je prie Dieu, qu'il vous
ait, Mon Cousin, en sa sainte & digne
garde. Ecrit à Fontainebleau le 9. Octobre
1704. Signé LOUIS, & plus bas PHELI-
PEAUX.

X. Huit Bataillons des troupes qui ont
servi dans les Sevenes ont eu ordre de s'aller
embarquer pour passer en Italie, ce qui justifie
ce qu'on a déjà avancé, que le Languedoc re-
prend son ancienne tranquillité.

XI. Le Sr. de St. Second Colonel, qui
fut fait prisonnier avec son Regiment à
Hochstedt, ayant été relâché sur sa parole,
s'est rendu à Fontainebleau pour justifier sa
conduite & celle de son Regiment, dont il
demande le rétablissement: il soutient qu'il
combattit toute la journée contre la Cavale-
rie Angloise, & qu'ayant eu le malheur d'être
fait prisonnier, les ennemis lui avoient fait des
offres très-avantageuses, pour l'engager à
prendre parti parmi eux.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **L**E Patriarche des Maronites du Mont-
Liban, qui étoit frere du Prince Abou-
Noufel, a été tué & volé par son interprète
dans la Morée, où il étoit allé faire la quête
avec la permission de la République de Veni-
se. Les

Les Maronites font des Chrétiens d'Orient, qui habitent le Mont-Liban en Sirie: Ils s'étoient autrefois separez de l'Eglise Romaine pour suivre les erreurs des Jacobites & autres Heresiarches, mais ils se réunirent à l'Eglise vers le onzième siècle. En 1516. le Patriarche des Maronites assista au cinquième Concile de Latran, leur langue est un mélange de la Siriaque avec l'Arabe, ils sont fort hospitaliers, quoi qu'ils soient réduits dans une si grande misère, que leurs Prêtres & même leurs Evêques, sont obligez de travailler & de labourer la terre, afin de gagner leur vie: ils observent le Carême selon l'ancienne rigueur, c'est-à dire, qu'ils ne mangent qu'une fois le jour, après la celebration de la Messe, qui ne se dit que sur les quatre heures du soir. Après avoir lû l'Épître & l'Évangile en Siriaque, qui est le langage de l'Office, ils les lisent une seconde fois en Arabe, parce que c'est la langue vulgaire, afin que le peuple profite de cette lecture: il y a des Prêtres mariez parmi eux; mais ce n'est que ceux qui sont parvenus au Sacerdoce, après leur mariage: toutes leurs ceremonies pour l'administration des Sacrements sont à peu près semblables à celles de l'Eglise d'Occident, à la réserve, qu'ils font la benediction de l'eau à chaque fois qu'ils baptisent les enfans.

Lors que le Patriarche est élu, il envoye à Rome demander la confirmation du Pape qui la lui donne avec le *Pallium*; il fait sa résidence avec cinq à six Religieux, dans un petit Convent bâti sur le Roc à Eden-Canobin: Il y a aussi au Mont-Liban un Monastere de filles, qui vivent très-austierement.

Après.

des Princes &c. Novemb. 1724. 343

Après avoir parlé des Maronites, il ne sera pas hors de propos de dire un mot du *Mont-Liban* leur Patrie, c'est la plus haute & la plus vaste Montagne de la Palestine, puis qu'elle a environ cent lieues de circuit. Elle a la Mesopotamie à l'Orient, l'Arménie au Septentrion, la Terre sainte au midi, & la Méditerranée l'arrose du côté d'Occident, il sort du Liban quatre grosses rivières, qui sont le Jourdain, Rochant, Nahar Roffiens, & Nahar-Cadicha; elle est composée de quatre ceintures de Montagnes, qui s'élevent les unes sur les autres; la première est beaucoup fertile en grains & en fruits, la seconde est fort stérile, n'étant remplie que d'épines, de rochers & de cailloux; la troisième, quoi que plus haute que celle-là, jouit d'un printemps continuel, les arbres étant toujours verts, les jardins & les vergers remplis de fruits; & toute cette partie est si fertile, que quelques-uns l'ont nommé le Paradis terrestre; c'est dans cette troisième partie que la Bourgade d'Eden-Canobin est située. La quatrième est si haute, qu'elle est presque toujours couverte de neige, aussi est-elle inhabitable à cause de son grand froid.

C'est du Mont Liban que Salomon faisoit venir le bois de Cedre, qui fut employé à la fabrique du Temple de Jerusalem, parce qu'il est incorruptible: On y voit encore vingt-trois de ces Arbres d'une grosseur & d'une hauteur si prodigieuse, qu'on prétend qu'ils avoient été marquez par ordre du plus sage de tous les Rois, pour être employez à ce superbe bâtiment; mais sans approuver ni condamner cette opinion, je remarquerai, que les feuilles & les fruits des Cedres, ont

Cedres.

ont leurs pointes tournées vers le Ciel , & c'est pour cette raison , que dans l'Écriture sainte , l'homme juste est comparé aux Cedres du Liban.

II. Comme la Ville de Rome est peuplée d'une infinité d'étrangers qui y forment plusieurs partis oppoſez , le Pape voulant prévenir les querelles qui peuvent naître entr'eux au ſujet des affaires qui agitent l'Europe dans la conjoncture preſente , a défendu de donner aucunes nouvelles à lire chez les vendeurs de Caffé & dans les autres maiſons publiques. Ce Pontife a auffi fait publier des deſſenſes , ſous des très-rigoureuſes peines , d'ériger aucuns Autels dans les ruës ou places publiques , ſous quel pretexte que ce fût , prétendant qu'il y a aſſés d'Eglifes à Rome , où l'on peut aller rendre à Dieu des actions de graces & faire des prieres , ſans imiter les Scribes & les Phariſiens , qui ne prioient dans les ruës , que pour ſéduire les peuples ſous un faux zèle de pieté.

Le Comte de Lambert Ambaſſadeur de l'Empereur , n'a pas eu beaucoup de peine à prendre cette derniere deſſenſe ſur ſon compte , quoi qu'il n'y ſoit pas nommé , parce que le 12. Septembre , voulant celebrer l'anniverſaire de la délivrance de Vienne , qui avoit été aſſiégée par les Turcs en 1683. avoit fait élever un Autel dans la Place de St. Laurens en Lucine , où les gens de ſa maiſon & beaucoup de peuple , furent reciter les Litanies de la ſainte Vierge , qui furent ſuivies de pluſieurs acclamations de *Vive l'Empereur & le Roi d'Eſpagne Charles III.*

III. Le 14. Septembre , la famille des Veroneſi ,

des Princes &c. Novemb. 1704. 345
ronesi, fut inscrite dans le livre d'or, ou
Catalogue des Nobles Venitiens, ayant payé
selon la coûtume, cent mille Ducats, dont
quarante mille tournent au profit de la
République, qui paye à perpetuité l'intérêt
des autres soixante mille; cette Républi-
que a tiré de teins à autre de très-gros avan-
tages par l'entretien de cette Noblesse, sur
tout dans la guerre de Candie, qui couta six
vingt millions aux Venitiens, & en dernier
lieu à la conquête de la Morée, à laquelle
ils ont dépenfé plus de 70. millions.

*Nobles Ve-
nitiens.*

On divise la Noblesse de Venise en qua-
tre classes; la premiere est composée des fa-
milles descenduës des douze Tribuns; qui
en 709. furent les Electeurs du premier Do-
ge de Venise; & à laquelle on joignit quatre
autres familles en l'année 806. ceux là sont
appellez vulgairement les douze Apôtres, &
ceux-ci les quatre Evangelistes.

La seconde classe, comprend les familles,
qui en 1286. furent enregistrees dans le livre
d'or, lorsque le Doge Gradenigo établit l'A-
ristocratie: c'est de ces deux premiers classes
qu'on choisit les personnes destinées aux
grands emplois de la République, car les au-
tres n'y parviennent jamais.

La troisiéme classe, est composée de ceux
qui acquierent la Noblesse moyennant une
somme de cent mille Ducats, & desquels on
peut dire, *que ce sont des enfans qui ne sont pas
parens de leurs Peres.*

Enfin le quatriéme ordre de Noblesse;
c'est celle que la République confere aux
Princes étrangers, & autres personnes il-
lustres: la plupart des Princes d'Italie, & mé-
me les Rois de France Henri III. & Henri
IV.

IV. ont été agregés au Corps de cette Noblesse.

Au reste cette Noblesse ôte aux Venitiens la liberté de converser avec les étrangers, & la jalousie qu'ils ont contre toutes les nations ne leur permet pas seulement de rendre visite, ni faire la moindre civilité aux Ministres des Puissances étrangères, sans une permission du Senat.

Il y a des endroits où les enfans tirent leur Noblesse de leur Mere & non pas du Pere: cela s'observoit autrefois en Champagne, lors qu'une femme Noble épousoit un roturier. & encore aujourd'hui sur la Côte de Malabar, parce qu'il est permis aux femmes de prendre autant de maris qu'elles trouvent en avoir besoin, & de les congédier quand bon leur semble.

IV. Lorsque les Imperiaux abandonnerent le Ferrarois, & prirent la route du Trentin, on crut qu'ils avoient perdu toute esperance de continuer la guerre en Italie: mais les revolutions de Baviere, l'apparence d'un accommodement avec les Hongrois, & les fortes instances du Duc de Savoye, ont enfin porté l'Empereur d'ordonner au Comte de Leiningen, qui commandoit dans le Trentin, de reprendre la route de Lombardie, pour y faire diversion en faveur de S. A. R. & pour l'apuyer d'autant mieux, on y fait marcher un détachement des Troupes qui étoient sur les frontieres du Tirol: Cependant Mr. le Grand Prieur de France d'un côté, & le Prince de Vaudemont de l'autre, n'oublient rien de tout ce qu'ils croient capable, pour faire avorter cette entreprise.

V. Monsieur le Duc de Savoye, ayant
pra-

des Princes &c. Novemb. 1704. 347

praticqué une intelligence dans Verceil, par le moyen de quelques deserrieurs, il fit une tentative pour surprendre cette Place ; ces deserrieurs qui s'étoient jettez par petites bandes dans Verceil, & avoient pris parti dans les troupes de France, devoient la nuit du 21. au 22. de Septembre, faire main basse sur la garde de la Porte de Milan, & l'ouvrir ensuite à S. A. R. qui devoit y entrer, & faire égorger toute la garnison.

*Dessain
sur Verceil
échozié.*

Ce Prince partit la nuit du Camp de Cressentin avec 800. Chevaux, ayant chacun un fantassin en croupe, suivi de 1200. Grenadiers à pied; mais comme les Guides qui conduisoient cette troupe, se méprirent de chemin, & qu'ils ne purent arriver devant la Place, qu'à demi-heure de jour, le sentinelle les ayant aperçus en averti l'Officier de garde; de maniere que la chose étant découverte, ceux qui étoient du complot, ne purent pas exécuter leur dessain : on tira quelques volées de Canon sur les Savoyards, qui se virent obligez de s'en retourner à Cressentin, bien mortifiez d'avoir manqué leur coup, qui auroit coupé les vivres à l'Armée de Mr. de Vendôme, & l'auroit peut-être obligé de lever le siege d'Ivrée; ce qui auroit fort retabli les affaires de S. A. R. Ce Prince a fait pendre un Espion qui l'avoit mal servi.

Qui promet de trahir peut manquer de parole.

VI. Vers la fin du mois de Septembre, le Duc de la Feuillade à la tête de dix Bataillons & de deux Regimens de Dragons, fit attaquer le Fort de la Tuille, dans la vallée

*Fort de la
Tuille.*

lée

lée d'Aouste , qui étoit défendu par un Régiment de troupes réglées & par 2000. h. de Milices , & dans lequel Cavalier , avec sa troupe de Camifards s'étoit jetté depuis quelques jours : après une foible résistance , ils prirent la fuite , abandonnant ce Poste , quoi que fortifié d'un double retranchement : Mr. de la Feuillade s'avança ensuite jusques à la Cité d'Aouste , qui lui ouvrit les Portes , ce qui l'a rendu maître de toute cette vallée : lui facilitant une libre communication avec l'Armée du Duc de Vendôme , & coupe au Piémont celle de la Suisse. Ensuite de cette expedition , Mr. de la Feuillade fit attaquer le Château de Bard en Piémont dont le Sr. Reding Colonel Suisse qui y commandoit après quelques résistances , se rendit prisonnier de guerre avec la garnison , avant que le Canon eût été mis en batterie , parce que Mr. de Mauroi , lui fit dire que s'il attendoit plus longtems , il le feroit pendre , à cause que les Grenadiers , qui étoient descendus des montagnes par dessus les maisons , s'étoient déjà saisis des principaux Postes.

VII. On a pû voir dans le mois dernier * la description de la Ville d'Ivrée , que le Duc de Vendôme fit assiéger au commencement de Septembre : La Ville , après 16. jours de tranchée ouverte , demanda à capituler , & ne pouvant obtenir d'autre condition que celle qu'on avoit accordé à la garnison de Verceil. Le Comte de la Trinité Gouverneur de la Place , & le Sr. Grimpau Commandant , abandonnerent la Ville le 18. Septembre

* Octobre 266.

des Princes &c. Novembre 1704. 349
 bre; & se retirèrent avec la Garnison dans
 la Citadelle & le Château de la Ville: ils en-
 voyerent un Trompette à Mr. de Vendôme,
 pour lui donner avis de cette resolution; &
 qu'ils laissoient dans la Ville, à la discretion
 & à la generosité de S. A. leurs malades &
 leurs blessez, dont ce Prince fit prendre
 beaucoup de soin: Il fit ensuite ouvrir la
 tranchée le 20. devant ces Forteresses, & le
 27. tout étant disposé à donner l'assut à la
 Citadelle, le Gouverneur battit la Chamade,
 & se rendit prisonnier de guerre avec la Gar-
 nison; le Commandant du Château en fit de
 même le lendemain: toute cette Garnison
 consistoit en onze Bataillons, qui n'ont ob-
 tenu d'autres conditions que celles qui fu-
 rent accordées à la Garnison de Verceil.
 Ces Bataillons étoient 2. de Reding Suisses,
 2. de Schulembourg Allemans, 2. des Hei-
 duques de l'Empereur, un de Goin Religion-
 naires François, un de Fusiliers Piémon-
 tois, un de Nice, un de Maffey, & un de
 la Trinité:

A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
 en SUISSE depuis le mois dernier.*

I. CE fut le 15. Septembre que la Diète
 generale s'assembla à Bade; mais la
 Séance ne fut pas longue, puis qu'elle se
 sépara le 20. du même mois. Sur les plain-
 tes que faisoit le Marquis de Puisieux, Am-
 bassadeur de France, de ce que les Suisses
 retardoient le passage des recrues Allemandes
 qui vont en Piémont, il fut resolu qu'on

*Resolution
 de la Diète.*

370 *La Clef du Cabinet*

observeroit à cet égard le même règlement qui fut fait il y a deux ans, pour le passage des François en Swabe & en Baviere.

II. A l'égard du différent de Niewckirk, qui avoit occasioné cette Convocation, on avoit d'abord proposé de s'en rapporter à la décision des Cantons de Berne, Bâle, Fribourg, & Soleure, comme n'ayant point intérêt dans cette affaire; mais à cause de plusieurs nouveaux incidens, plusieurs Deputez demanderent par écrit les pretentions de part & d'autre, pour être examinées par leurs Supérieurs; de maniere que la décision fut remise à une autre Diète.

*Montagne
éboulée.*

III. Il s'est détaché une partie de montagne proche le Lac de Zurich, qui a écrasé plusieurs maisons du Bourg de Lachen, & enseveli sous leurs ruines cinq personnes & quantité de bétail: on craint même que cet éboulement ne soit suivi d'un plus grand, à cause de la disposition qu'on y voit; c'est ce qui a obligé la plus grande partie des habitans de cette Paroisse d'abandonner leurs maisons.

IV. Le passage de Cavalier à travers de la Suisse, & son séjour à Laufane, scandalisa si fort le Marquis de Puisieux Ambassadeur de France, que le 8. du mois de Septembre ce Ministre écrivit cette Lettre au Canton de Berne.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

*Lettre de M.
de Puisieux
au Canton
de Berne.*

L'*On ne peut être plus surpris que je le suis,
d'apprendre que le traître Cavalier & les
mal-*

Voyez Octobre page 267;

des Princes &c. Novemb. 1704. 351
malheureux qui le suivent sont à Lausanne depuis plusieurs jours, en attendant à ce qu'ils disent, les ordres de Mr. le Duc de Savoie.

Je n'aurois jamais crû que vous eussiez accordé le passage sur vos terres à des Sujets Rebelles du Roi mon Maître, qui ont pris les armes contre Sa M. je me serois encore moins attendu que vous eussiez voulu leur donner aucun azile; vous m'avez assuré par vôtre lettre du premier de ce mois, que vous aviez réitéré vos ordres, suivant les Habscheys & les Conventions de Baden, pour ne laisser passer personne par vos Pais, en trouppes, & encore moins ceux qui se trouveroient armés. Ce sont les propres termes de vôtre lettre; cependant le malheureux Cavalier, est non seulement arrivé sur vos terres avec sa troupe armée; il est encore à Lausanne, & vous l'y avez souffert jusques ici. Je suis si surpris de cette démarche de vôtre part, & je m'y attendois si peu, que je dépêche dans ce moment un Courier au Roi, pour lui rendre compte de tout ce que vous avez fait dans cette rencontre; vous jugez bien que Sa M. en sera piquée avec d'autant plus de raison, qu'elle n'a pas crû jusques à présent qu'aucun des L. C. qu'Elle a toujours regardé comme ses plus anciens Alliez & Confederez, pût avoir la moindre envie de montrer une partialité si marquée & si injuste, que celle que vous faites paroître en faveur des ennemis de Sa M. en donnant retraite comme vous faites, à des gens qui doivent être odieux à tout le monde, & qui ne devoient trouver aucun azile en quelque endroit que ce soit: Je prie Dieu qu'il vous maintienne dans la prosperité de tout ce que peut vous être le plus avantageux. Je suis. M. Si vôtre affectionné à vous servir. PUISIEUX.

Cette lettre fut examinée dans le grand & petit Conseil de la Ville de Berne , où il fut résolu d'y faire réponse, ce qui fut exécuté le 17. du même mois; Mrs. de Berne se plaignent d'abord des expressions de Mr. de Puisieux , qu'ils disent être peu convenables à un Etat libre comme est le leur : ils soutiennent qu'avant d'avoir reçu cette lettre, ils avoient donné des ordres à leurs Baillifs, de ne pas laisser passer par leurs Etats des gens atroupez, encore moins armez ; que si Cavalier avoit passé par Lausanne avec ses gens en trois petites bandes de 25. hommes chacune, on les avoit d'abord pris pour de simples deserteurs ou des Refugiez qui cherchoient à gagner leur vie par leur travail , qu'ils se sont dispersés sans avoir d'autres armes que cinq fusils, le reste leur ayant été enlevé dans le territoire de Neuchâtel ; qu'ils n'ont jamais prétendu donner passage, seureté ni logement audit Cavalier, niant tout ce qui peut être allegué au contraire : qu'ils sont sensiblement touchez de ce qu'on a voulu les noircir auprès de S. M. T. C. sans fondement; qu'ils esperent que Mr. de Puisieux fera mieux connaître la verité à S. M. & levera les fausses impressions qu'il lui a donné de leur conduite; que si S. E. ne veut pas le faire, ils la prient de les en avertir, afin qu'ils le fassent eux-mêmes; & qu'enfin ils n'ont jamais eu d'autre pensée que d'exécuter religieusement tout ce que les Traitez d'Alliance & de Convention peuvent exiger d'eux.

V. Il s'est repandu un bruit en Suisse, que

des Princes &c. Novemb. 1704. 353
le Pape, la République de Venise & quelques autres Puissances d'Italie s'unissoient pour procurer la paix à l'Europe; ce dessein seroit très-digne de la piété du S. Pere, & de la sagesse des Venitiens: cette fille du Ciel, est souhaitée par tant de peuples sur la Terre, qu'il ne faut pas douter que ceux qui procureront son retour, ne s'attirent un aplaudissement général, & une infinité de bénédictions; je ne sai si le projet qui m'est tombé entre les mains vient de source; je le joindrai ici à tout hazard pour la satisfaction du Lecteur: il est à souhaiter que ceux qui ne trouveront pas les propositions de leur goût, puissent y en subroger d'autres qui soient acceptées par les Parties intéressées dans la guerre.

*Lettre écrite de Suisse le 15. Octobre 1704. au
sujet d'un projet de Paix generale.*

MONSIEUR.

SI le bruit qu'on debite ici étoit bien fondé, nous aurions lieu d'espérer, de voir bientôt la paix rétablie dans l'Europe; car on assure que quelques Puissances d'Italie veulent la proposer à des conditions raisonnables; mais que pour appuyer leurs raisons, elles mettront une armée sur pied, pour l'employer contre ceux qui refuseront d'accepter leurs Propositions.

Je suis persuadé, Monsieur, que cette entreprise vous paroît déjà d'une difficile execution; cependant quelques personnes de bon goût trouvent qu'elle seroit avantageuse à l'Europe en general, aux Maisons d'Autriche & de Bourbon en particulier, & que la Hol-

B b ; lande

*Lettre à
sujet.*

lande y trouveroit les sûretés qu'elle demande, & pour lesquelles cette République s'est engagée dans la guerre. Voici quel est le projet que j'en ai vû entre les mains d'une personne de considération.

I. On soutient qu'il n'est pas avantageux à l'Europe en general & à la Monarchie de France en particulier, que tous les Etats qui dependent aujourd'hui de la Couronne d'Espagne, demeurent unis & incorporez sous une même tête; que si tous ces Etats restoient à un Prince de la Maison d'Autriche, il seroit toujours en état de troubler le repos de l'Europe; il en seroit la même chose d'un Prince de la Maison de Bourbon affermi sur le trône, & la France a lieu de craindre plus que les autres, que lors qu'elle aura aguerri la Nation Espagnolle, fortifié ses Places, mis ses Finances & ses forces de terre & de mer sur un bon pied, il seroit à craindre, dis-je, que les Espagnols ne portassent la guerre dans le cœur de la France, & leurs progres seroient d'autant plus grands & plus faciles, qu'outre le voisinage, & l'antipatie qui regnera toujours entre les deux Nations, le Royaume se trouvera fort affoibli par les grosses dépenses qu'il fait & qu'il sera obligé de faire, si cette Nation persiste à vouloir conserver dans son entier la Monarchie Espagnolle sur la tête du Roi Philippe V.

II. La Nation Espagnolle, & ceux qui habitent les Pais éloignez dépendans de cette Monarchie, ont également intérêt à un demembrement: Car les Espagnols ne sauroient disconvenir, qu'en tems de paix, ils ne tirent presque aucun avantage des Pais-Bas, ni de leurs Etats en Italie; qu'en tems de guerre,

toutes

toutes ces Provinces ont besoin d'être secourus, que cependant l'Espagne ne peut ni les secourir efficacement, ni en tirer aucun secours. Il est constant que dans toutes les guerres du Siècle passé les Espagnols ont été obligés d'avoir recours à leurs voisins & à leurs Alliez, pour la conservation de ces Pais-là, à qui ils ont engagés les plus solides revenus de la Couronne; cet engagement a réduit cette Monarchie dans une extrême misere, & nous voyons encore aujourd'hui qu'elle s'est tellement épuisée par la dissipation à l'égard de ses Etats éloignés, qu'elle a de la peine à résister au Portugal, quoi que ce Royaume soit d'une fort petite étendue par raport à l'Espagne.

On conclut de ce qui vient d'être allegué, & il en faut convenir, que la garde de ces pais éloignés ne servant qu'à ruiner l'Espagne, il lui seroit plus avantageux d'en être débarassée que de les conserver, pourveu néanmoins qu'on ne les en prive pas pour en fortifier quelque Puissance déjà trop formidable: mais quand toutes ces raisons ne persuaderoient pas les Espagnols, & qu'ils voudroient ne rien diminuer de cette vanité de regner dans diverses regions (quoi que dans l'impuissance de le faire par eux-même) seroit-il raisonnable que les autres Puissances de l'Europe se sacrifiasent pour leur conserver cette vaine gloire?

III. Les Princes d'Italie ne voyent qu'avec jalousie les Espagnols dominer sur les Etats de Naples, Sicile & Milan, qui leur ont si souvent attiré de cruelles & sanglantes guerres dans leur voisinage. Par la même raison ils ne souffriront jamais que ces Provinces soient unies à la Couronne de France, ni aux Etats Hereditaires de la Maison d'Autriche; ils soupirent à les voir entre les mains d'un Prince particulier, &

les peuples même (si on les consultoit) ne demanderoient pas mieux , afin de pouvoir jouir de la tranquillité qu'ils voyent regner chez leurs voisins : ces peuples se voyent exposez aux moindres troubles qui agitent presque tous-jours les grandes Monarchies : d'ailleurs ils sont fort mécontents de se voir obliger d'enrichir si souvent des Vicerois ou des Gouverneurs étrangers.

Pour ce qui regarde les Pais-Bas Espagnols , ils sont encore plus malheureux que les Etats dont nous venons de parler ; car ce pais a été le theatre de toutes les guerres Espagnolles depuis un Siecle & demi. Les peuples ont intérêt de n'être plus soumis à une Nation qui leur a attiré tant de maux ; mais ils ne souhaitent pas pour cela de passer sous la domination de France , outre que les Hollandois qui l'aprehendent plus que toute autre Nation de l'Europe , ne le souffriront jamais ; ils ont depuis quelques années donné d'assez fortes marques de ce dont ils sont capables pour l'empêcher : Ce sont eux qui ont conservé ces pais , ou du moins une grande partie dans les guerres precedentes , & ils employent encore aujourd'hui leur politique , leur argent & leurs troupes pour chercher des suretez contre l'union de ce pais-là à la Couronne de France , qu'ils craignent presque autant que le renversement de leur Republique ; (quoi que peut-être sans fondement.)

V. Après avoir vû qu'il est de l'avantage de l'Europe en general, de la France en particulier, & même de l'Espagne aussi bien que de ses Etats en Italie & dans les Pais Bas , de démembrer cette vaste Monarchie , il ne reste plus qu'à faire comprendre de quelle maniere cela

pour-

des Princes, &c. Novemb. 1704. 357
pourroit se faire à l'avantage reciproque des
partis opposez, & sans fouler ou incommoder
les peuples sujets à cette Monarchie.

VI. Ne conviendrez-vous pas, Monsieur, que
si le feu Roi Charles II. avoit eu des enfans,
ceux de l'Empereur ni du Roi de France n'au-
roient eu aucune part à sa succession; & parce
qu'il n'a pas plû à Dieu de lui en donner, faut-
il que cela soit la cause de la ruïne de tant de
peuples & la perte de tant de sang? Je n'entre
pas dans l'examen du droit à cette Couronne
que les deux Pretendans y peuvent avoir, mais
il est à souhaiter que celui qui y pretend avec
plus de justice, se laisse persuader à ceder par-
tie de ses droits pour un bien de paix, puis
qu'inafailliblement ce qu'il abandonnera ne vau-
dra jamais ce qui sera perdu pour se le conser-
ver; en effet cette guerre coûte déjà de part &
d'autre la perte de plus de deux cens mille hom-
mes, & sans contredit plus d'argent qu'il n'y
en avoit dans plusieurs des Provinces conte-
stées. Cependant nonobstant toutes ces pertes
& ces depenses, les uns ni les autres ne sont
pas plus avancés qu'ils l'étoient le premier jour
de la querelle; de sorte que si la guerre conti-
nuë, cette perte & cette dépense sera encore
plus considerable, & sans doute qu'il en arri-
vera au Vainqueur quelque chose de semblable
à ce qui arrive aux plaideurs, qui après avoir
obtenu plusieurs Jugemens & Arrêts, n'ont
pour tout l'argent qu'ils ont dépensé qu'un
fatras de papiers ou de parchemins. Ne se-
roit-il pas plus glorieux aux Princes de regner
sur quelques Provinces de moins, & avoir des
Sujets riches & commodes, que non pas de
voir leurs Etats, (après plusieurs batailles &
plusieurs sieges,) deserts & desolez, & les peu-
ples

ples réduits dans la dernière misère.

VII. Sur ce fondement on soutient qu'il faudroit laisser à Philippe V. la paisible jouissance du Royaume d'Espagne avec les Indes; que ces Provinces sont assez vastes pour contenter un Prince qui n'a en vue que de gouverner tranquillement & de rendre ses peuples heureux. Que si les Espagnols vouloient devenir un peu plus laborieux qu'ils ne sont, & s'attacher au commerce, à l'exemple des Hollandois & des Portugais, ils deviendroient la Nation la plus riche & la plus heureuse de l'Europe; l'exemple que je viens de citer leur prouve assez, que l'opulence n'est pas ordinairement le partage des peuples qui habitent les vastes Etats; de sorte que pour devenir riches, ils doivent souhaiter d'être débarassés des Provinces qu'ils possèdent en Italie & dans les Pais-Bas, puis que (comme on l'a remarqué) ils leur sont plus dispendieux que profitables.

VIII. On peut donner par le traité au second Fils de l'Empereur, les Royaumes de Naples & de Sicile, avec le Duché de Milan; ces trois Etats, qui auroient pû autrefois satisfaire l'ambition de trois Princes, suffiront aussi pour contenter les pretentions de la Maison d'Autriche, & étoufferont une guerre sanglante: ces peuples seront infiniment plus heureux, lors que leur destinée les aura soumis à un Prince qui les gouvernera par lui même, & non pas à des Gouverneurs étrangers, qui souvent par leurs tiranies, les engagent à des révoltes, à cause que leur éloignement ne leur permet pas de porter leurs plaintes jusqu'au trône du Souverain. Par cette cession, on peut charger l'Etat de Milan, d'acquitter les sommes que la Couronne d'Espagne doit à la République de Gènes.

IX. A l'égard des Pais-Bas, on doit les ceder à Mr. l'Electeur de Baviere, à la charge de payer ce que les Espagnols ont emprunté des Hollandois pendant les guerres precedentes, & cela paroît d'autant plus juste, que ces emprunts ont été faits pour la conservation de ce même Pais : & pour ôter l'ombrage que l'agrandissement de Mr. de Baviere, pourroit donner à quelques Princes de l'Empire, il seroit stipulé qu'après la mort de S. A. E. les Pais Bas appartiendroient à son second fils & à ses descendans : cette cession & cette precaution contenteroit indubitablement les Hollandois, qui trouveroient par ce moyen, une barriere entre la France & leur Republique.

X. Voilà, Monsieur, l'idée en general, qu'on s'est fait de cette paix ; si les parties interessées convenoient de ces articles, & des principes sur lesquels ils sont appuyez, il ne seroit pas fort difficile de regler les dependances, comme sont celles qui regardent l'Angleterre, le Portugal & le Duc de Savoye ; quelque glorieuse qu'ait été la Campagne des Alliez cette année-ci, ils sont encore fort éloignez de la conquête de tous les Etats d'Espagne ; & les deux Couronnes, quelques puissantes qu'elles soient & quelques grandes que soient leurs ressources, elles ne seront de long-tems en état de donner si fortement la loi à leurs ennemis, pour les obliger de mettre volontairement bas les armes, sans donner aux Hollandois la barriere qu'ils demandent, & à la Maison d'Autriche quelque part à la dépouille d'Espagne ; cela étant il seroit plus avantageux aux uns & aux autres, que cet accomodement se fit plutôt que plû tard, puisque la continuation de cette sanglante guerre ne peut que causer
la

la desolation generale des Etats qui la soutiennent, & ceux pour lesquels elle se fait; outre qu'elle se terminera, peut-être un jour à des conditions moins raisonnables, que celles qu'on void dans ce projet.

*Départ du
Marquis de
Puisieux.*

VI. Mr. de Puisieux est allé faire un tour à la Cour de France, ayant laissé au Sr. de Sainte Colombe le soin de veiller aux interêts de cette Couronne pendant son absence; avant son départ il avoit écrit au Corps Helvetique, pour se plaindre de ce que les Suisses permettoient aux ennemis du Roi, de faire passer par leurs Etats des Troupes, des Armes & des Munitions de guerre pour le Duc de Savoye, puis que cette conduite étoit contraire au Traité de parfaite Neutralité, aussi bien qu'aux anciennes Alliances qu'ils avoient avec le Roi son maître.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en Allemagne le mois dernier.*

*Accommo-
dement des
Hongrois.*

I. ENfin tout paroît disposé à terminer à l'amiable les troubles de Hongrie: on est convenu des Médiateurs, du lieu de l'Assemblée, & les Députez sont même déjà nommez de part & d'autre: c'est à Chemnitz, Ville des Montagnes de Hongrie, où les Conférences doivent se tenir. Les Médiateurs sont la Reine d'Angleterre & les Etats Generaux des Provinces Unies, qui seront aussi les Garands du Traité qui sera conclu. La Cour Imperiale a nommé pour ses Plenipotentiaires l'Archevêque de Colocza, les Comtes

des Princes &c. Novemb. 1704. 361
Comtes Sigimond, de Lambert, Cohari.
Sirmay, & le Baron de Zeiler. Le Prince
Ragotski y envoie de sa part les Comtes Be-
rezini & Caroli. Les Mecontens de Hongrie
ayant d'autres griefs à représenter que ceux
qui sont personnels au Prince Ragotski, ont
aussi nommé plusieurs Deputez choisis par-
mi la Noblesse & les Jurisconsultes de la Na-
tion. On avoit crû que pour avancer d'au-
tant mieux cet accommodement, l'Empe-
reur seroit mettre en liberté la mere & la sœur
du Prince Ragotski, qui sont detenuës pri-
sonnières depuis plusieurs années, d'autant
plus que cette detention'a été un des pre-
miers motifs qui ont porté le Prince Ragots-
ki de prendre les armes; mais cependant on
n'a encore rien déterminé là-dessus.

II. Toutes les troupes qui étoient dans le
Trentin & partie de celles du Tirol, ayant
reçu ordre de marcher en Lombardie pour y
faire une diversion en faveur de Mr. le Duc
de Savoye, on apprend qu'elles y sont déjà
arrivées sous les ordres du Comte de Li-
nange; on est encore dans l'incertitude si
elles prendront la route du Milanez, ou si
elles tenteront l'entrée du Mantouïan pour
y prendre des quartiers d'hiver; il y a beau-
coup d'apparence que cela ne pourra se faire
sans en venir aux mains avec les troupes que
Mr. le Grand Prieur de France commande
en ce pais-là, qui ont été renforcées par des
detachemens que le Duc de Vendôme son
frere lui a envoyé.

III. Ceux qui s'interessent à la tranquillité
de l'Empire, aprennent (avec chagrin) que
les troubles de Baviere menacent les Etats
voisins de quelque nouvelle catastrophe: car
l'Em-

*Imperiaux
vont en Lom-
bardie.*

*Suite des
troubles de
Baviere.*

L'Empereur n'ayant pas jugé à propos d'accorder à Madame l'Electrice de Baviere la Neutralité qu'elle demandoit sous offre de faire évacuer les Villes de Passau, Kuffstein & autres Places que les Bavarois occupent encore, & de payer deux cens quarante mille écus à la Caisse Imperiale. Les peuples de cet Electorat se disposent à soutenir la guerre, qu'on croyoit éteinte en ce pais-là; la Cour Imperiale méprisa d'abord les premiers soulèvemens de Hongrie, on ne menaçoit que du suplice les revoltés; cependant on a vû jusques à quel point ce desordre a été poussé, & la necessité dans laquelle on se trouve aujourd'hui, de traiter avec eux comme avec des peuples libres. Ne seroit-il pas de la prudence de la Cour Imperiale, & de l'avantage de l'Empire, d'accorder aux Bavarois des conditions raisonnables? d'autant plus qu'on ne peut les regarder que comme des Ennemis & non pas des Rebelles? que d'ailleurs les Anglois & les Hollandois n'envoyeront pas toutes les campagnes des armées formidables en Allemagne, leur politique est de n'assister puissamment leurs Alliez que dans la dernière extremité; ainsi on ne doit pas s'attendre, qu'après avoir affermi le Trône Imperial, ils veüillent encore faciliter à l'Empereur la conquête de la Baviere.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur n'a pas seulement rejezté les propositions de Madame de Baviere, il a aussi refusé les Passeports aux Deputez que cette Princeffe & les Etats de Baviere vouloient envoyer à la Cour de Vienne, pour y proposer un accommodement, & a fait publier un ordre pour fai-

des Princes &c. Novemb. 1704. 363

re sortir de Ratisbonne les Ministres de Cologne & de Baviere, & tous les autres Sujets de ces deux Princes qui étoient dans la Ville : Ce procedé ayant irrité les Bavaois, ceux qui étoient bloquez dans Ingolstadt resolurent de dégager cette Place, qui étoit investie depuis six semaines. Le General Weckel s'étant mis à la tête de sa Garnison, sortit d'Ingolstadt le 17. Septembre, & chargea les Imperiaux commandez par le General Auffas, qu'il mit en deroute, après en avoir tué environ 600. & fait plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvent le Lieutenant Colonel Lauter, & un Comte de Nassau, Major de Cavalerie.

*Levée du
blocus d'In-
golstadt.*

Peu après cette expedition, les Bavaois firent sommer la Ville de Ratisbonne de leur payer trois cens mille florins de Contributions pour se garantir du bombardement, ce qui a fort allarmé les habitans, & intrigué la Diette. Les Deputez de l'Empereur ont même representé à cette Assemblée, le peu de seureté qu'il y avoit pour eux d'y tenir leurs Séances, & ont proposé de les transférer à Eger, qui est une Ville forte & bien située sur les frontieres de Boheme & de Franconie, qui fut engagée au Roi de Boheme en 1315. par l'Empereur Louïs de Baviere : mais les Deputez des Cercles ont repondu, que suivant les constitutions de l'Empire, les Diettes Generales ne doivent se tenir que dans une Ville libre, & que celle-là ne l'est pas, & enfin qu'il sera facile de lever les obstacles qui se présentent, en executant le Traité de Neutralité qui fut conclu il y a trois mois à l'occasion de Ratisbonne.

IV. Nous

*Siege de
Landau.*

364 *La Clef du Cabinet*

IV. Nous dîmes le mois dernier, * que la Ville de Landau avoit été investie le 12. Septembre par Mr. le Prince Louis de Bade ; mais la tranchée ne fut ouverte que la nuit du 15. au 16. du même mois : Le Roi des Romains arriva devant cette Place le 22. & le General Tungen quelques jours après avec partie des Troupes qui avoient fait le Siege d'Ume, le reste ayant été envoyé sur les frontieres de la Baviere, pour renforcer le Corps du General d'Herbeville; cependant la grosse Artillerie ne commença de battre Landau que le premier jour d'Octobre, les aproches des assiégeans ont été fort lentement, soit à cause des pluyes qui ont regné pendant les deux premieres semaines du Siege, soit parce que les Assiegez ont fait de frequentes sorties, qui ont incommodé les travailleurs. „ Le 12. Oétobre le Roi „ des Romains envoya un Trompette à „ Monsieur de Laubanie, Gouverneur Com- „ mandant de la Place, pour le sommer „ de la lui rendre, lui representant que quoi „ qu'il y eût déjà un mois que la Ville fût „ assiegée, les François ne s'étoient pas „ mis en état de le secourir, parce qu'ef- „ fectivement ils ne pouvoient pas le fai- „ re ; qu'il lui accorderoit une Capitula- „ tion honorable, mais qu'une plus lon- „ gue opiniâreté ne pouvoit qu'être fune- „ ste à lui & à sa Garnison. Mr. de Lau- „ banie fit réponse, qu'il se sentoit fort glo- „ rieux d'être attaqué par un Prince du me- „ rite & de la bravoure du Roi des Romains, „ qu'il étoit aussi persuadé de la valeur & de

* Voyez Oétobre pag. 285.

des Princes &c. Novemb. 1704. 365

de l'intrepidité de Mr. le Prince de Bade & de Mr. le General de Tungen; mais qu'il supplioit Sa Majesté Romaine, de considerer que sa Place ne manquoit encore de rien, que sa garnison étoit composée de Soldats pleins de bonne volonté, & qu'à son égard il tâcheroit, par une vigoureuse resistance, de meriter l'estime dont Sa Majesté Romaine honora Mr. de Melac, lors du premier siege de cette Place. Cette réponse obligea le Roi des Romains de dire à Monsieur de Bade, *il y a véritablement de la gloire de vaincre de pareils ennemis.*

Dans le tems que nous finissons cet article, les assiegeans n'étoient encore qu'au glacis de la contrescarpe; quelque grand que soit le feu des assiegez, il ne leur ont pas tué tant de monde comme les maladies en ont fait perir, parce qu'en remuant les terres aux environs de la Place, on a découvert quantité de cadavres qui y avoient été enterrez pendant les deux derniers sieges, qui ont causé une puanteur si insupportable, qu'on trouve souvent les Soldats morts dans leurs Tentes: Cette mortalité s'est même communiquée jusques aux Chevaux dont il en creve beaucoup.

V. Monsieur le Duc de Marlborough, (qui a été déclaré Prince de l'Empire, en reconnoissance des services qu'il lui a rendus en general, & à l'Empereur en particulier) se dispose de repasser en Angleterre; cependant son Armée qui couvre le siege de Landau, est toujours campée à Weysembourg, & celle de France à Haguenau, dont le Marechal de Marfin a pris le Comman-

*Situation
des Armées
d'Allema-
gne.*

dement, depuis que Mr. de Villeroy en est parti pour aller à la Cour de France.

Vers la fin de Septembre le Comte de Coignies prit la route de la Moselle, avec un détachement de l'Armée de Mr. de Villeroy, il fut joint sur la Sarre par 23. Escadrons & 3. Bataillons des troupes de Mr. de Baviere; mais ce Comte étant tombé malade dans son Camp de Coningsmakeren le 7. Octobre, il mourut le 10. Le Marquis d'Aligre Lieutenant General, a pris le Commandement de ce Corps, pour veiller à la conservation des Places voisines, & sur tout de Trarbach, que les Alliez menacent d'assiéger avant d'entrer en quartier d'hiver.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pais du NORD, depuis le mois dernier.

Suite des troubles de Pologne.

I. **L**A Confederation de Varsovie fut tellement dissipée par l'expédition que fit le Roi Auguste sur cette Place, dont nous parlâmes le mois dernier, * qu'on n'en voit presque plus aucun vestige: Ce Prince poursuivit ses ennemis jusques à Thorn, que les Suedois abandonnerent; le Roi Stanislas & le Prince de Lubomirski, Grand General de la Couronne, joignirent le General Renchild le 16. Septembre proche de Jaroslowie, & ensuite le Roi de Suede à Leopold; la Mere & l'Épouse de ce nouveau Roi se sont réfugiées à Mariembourg, & la Prin-

* Voyez Octobre page 293.

des Princes &c. Novemb. 1704. 367

Princesse de Lubomirski à Koningsberg, l'une & l'autre de ces Places appartenant au Roi de Prusse; le Cardinal Primat, le Grand Marechal de la Confederation, & quelques Senateurs de leur parti se sont sauvez à Dantzick, plusieurs autres Seigneurs Confederez s'en sont retournez dans leurs Palatinats, en attendant le dénoüement des affaires.

*Suites des
Confederez.*

Cependant le delabrement des affaires du Roi Stanislas, n'a pas empêché la Diette de Samogitie, que le Prince de Sapienha avoit convoquée le 14. Septembre à Rosiene, de se declarer en sa faveur, soutenant le Roi Auguste déchü de la Couronne, qui de son côté fait piller & brûler les terres du Cardinal Primat & des autres Confederez, qui se trouvent à portée de ses armes, à moins qu'elles ne se rachetent de cette desolation par de grosses sommes: Ce Prince a relâché pour deux mois le Comte de Horne sur sa parole, qui a promis au bout de ce terme, de se rendre en Saxe, où il fait conduire les autres prisonniers de consideration qu'il a faits à Varsovie, dont l'Evêque de Posnanie, frere du Roi Stanislas est du nombre: on croit pourtant que ce Prelat sera remis au Nonce du Pape, qui l'a déjà réclamé, comme étant juridiciable de Sa Sainteté.

II. Pendant que le Roi Auguste travailloit à dissiper la Confederation de Varsovie, & à soumettre sous sa loi la basse Pologne, le Roi de Suede fait trembler la Russie par le progrès de ses armes: Ce Prince bien loin de suivre le Roi Auguste comme quelques-uns le croyoient, fit marcher son Armée vers Leopold, Capitale de la Russie Rouge, dont

*Prise de la
Ville de Leo-
pold.*

il se rendit maître par escalade la nuit du 5. au 6. de Septembre: il fit passer au fil de l'épée ce qui résista; ensuite il défendit de tuer & de piller, à cause que les Magistrats promirent de payer 300. mille écus pour s'en racheter; Toute la Garnison & un grand nombre de Noblesse Polonoise affectonnée au Roi Auguste furent faits prisonniers, parmi lesquels sont le Palatin de Kalitz, Commandant de la Place, les Generaux Berrentz & Kamirski avec quelques Senateurs. On a trouvé dans la Place des richesses immenses qu'on y avoit sauvé des Villes & Châteaux du voisinage, où l'on les croyoit plus en sûreté qu'ailleurs; il y avoit aussi quantité de munitions de bouche & de guerre avec 140. pièces de Canon de bronze que le Vainqueur a fait crever & briser, parce qu'il en étoit embarrassé, ce qui fait comprendre qu'il veut abandonner cette Place après en avoir fait ruiner les fortifications.

Cette destruction sera peut-être un jour préjudiciable à la Chrétienté: car cette Ville qui avoit un double forte esse a souvent été l'écueil des Ottomans, & même des Cosaques qui l'assiégerent inutilement en 1648. La Ville est assez bien bâtie, les rues y sont fort larges, elle est ornée d'un Archevêché que le Pape Urbain V. y fonda en 1361. & en 1556. on y eut un Concile National de l'autorité de l'Archevêque de Gnesne, Primat de Pologne.

*Prise de
NARVA.*

III. Je ne sçai si les conquêtes que le Roi de Suede fait dans la Russie, l'indemniseront des pertes qu'il fait de ses propres Etats dans la Livonie, car outre la prise de Derpt dont nous parlâmes le mois dernier, les Moscovi-
vites

ont informé la Reine des sentimens dans lesquels ils ont laissé les esprits. Le Comte de Cromari, Secrétaire d'Etat pour le Royaume d'Ecosse a présenté à S. M. une Adresse du Parlement, par laquelle cette Princeesse est priée en termes un peu pressans, d'envoyer à Edimbourg généralement tous les papiers, & autres preuves concernans l'affaire de la conspiration, dont les Anglois ont accusé les Ecossois. afin qu'ils puissent examiner cette affaire, promettant de faire punir les coupables, s'il s'en trouve, avec la dernière rigueur des Loix. Mais on croit que la Cour aimera mieux faire publier un pardon general en faveur des accusez, afin d'éviter que l'examen de ces papiers n'irrite d'avantage ce Peuple turbulent. Cependant on a relâché sous caution, tous ceux qui avoient été emprisonnez à ce sujet.

Les Ecossois font armer leurs Milices. Depuis la separation du Parlement d'Ecosse, les Magistrats de toutes les Villes, en vertu de l'*Acte de seureté*, * ont fait mettre sous les armes toutes les Milices du Royaume, qu'ils font exercer toutes les semaines; & ont fait distribuer des fusils, des épées & des bayonnetes à ceux qui n'en avoient point; ils disent ouvertement, qu'ils ne prennent ces précautions que pour se mettre à couvert de la tiranie & du gouvernement des Anglois.

Emprisonnement

II. Sur ce que la Cour a été informée, que plusieurs Capitaines de Vaisseaux Marchands Anglois, sous prétexte de porter des Laines en Hollande, faisoient voile vers les Côtes de France, pour se faire prendre volontiers

* Voyez Sept. pag. 210. Octob. pag. 298.

des Princes &c. Novemb. 1704. 371

lontairement par les Armateurs avec qui ils partageoient le butin , on en a emprisonné quelques-uns pour l'exemple ; mais il est fort difficile de remédier à cet abus ; puis que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se commet ; car en l'année 1689. & 1690. les Armateurs Flessingois , prirent de la même manière plus de quinze mille pièces de vin ou d'eau de vie sur des Bâtimens François, qui faisoient route vers les Etats du Nord. Ces eaux de vie & ce vin étoient achetez en France par des Marchands Hollandois ; & comme il étoit défendu pendant la guerre d'en faire venir en Hollande , ces mêmes Marchands armerent plusieurs Capres, qui faisoient ces prises d'intelligence , & ils en étoient quittes en payant les Droits convenus pour l'Amirauté , dont la vente de ces marchandises les indemnifioient suffisamment.

III. On a aussi emprisonné plusieurs personnes qui débitoient la Liste des Bâtimens Anglois , qui ont été pris par les François depuis le commencement de cette guerre , parce qu'on a remarqué que cela neterdoit qu'à faire murmurer le peuple ; & en effet, quelle nécessité de faire ces sortes de publications ? Les interessez à ces prises ne les ignorent pas , & il est fort inutile dans un Etat bien policé , d'en informer les autres.

IV. La Flote Angloise , sous le Commandement de l'Amiral Rook , est de retour dans les Ports du Royaume ; cet Amiral a laissé dans la Riviere de Lisbonne vingt-cinq Vaisseaux de guerre des deux Nations, sous la conduite du Chevalier Jean Lacke , qui après qu'ils auront été radoubez , veilleront

*L'Amiral
Rook de re-
tour.*

à la sûreté des Côtes de Portugal pendant l'hiver, & favoriseront le commerce de Portugal & de la Méditerranée. Monsieur Rook a rendu compte à la Reine de ce qui s'étoit passé dans le Combat Naval, & a reçu ordre d'en dresser une Relation sincere, pour la presenter au Parlement lors qu'il sera assemblé.

ARTICLE VIII.

Contenant 'ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **I**L y a déjà quelque tems que le Marquis de Mirmont est arrivé à la Haye où il a de frequentes conferences avec les Députés des Etats Generaux des Provinces Unies, & les Ministres d'Angleterre & de Savoye, où l'on a délibéré principalement des moyens de faire passer en Piémont quelques mille François refugiez, pour le secours de Mr. le Duc de Savoye, qui seront commandez par ce Marquis. Ce secours sera un peu plus difficile à introduire en ce Pais-là qu'il n'étoit avant que les François se fussent faisis de la Vallée d'Aouste, parce qu'on ne pourra plus le faire passer par la Suisse.

II. On a tiré de Mastricht, de Cologne & de Bonn quantité de munitions de guerre & autres choses destinées pour un siege, qu'on a mis dans des Barques qui remontent le Rhin: on assure toujours que c'est pour le siege de Trarbach, dont le Baron de Trogné aura la direction.

III. Quelques instances qu'ayent pu faire
les

des Princes &c. Novemb. 1704. 373

les Anglois pour engager les Hollandois à *d'interrrom-*
une nouvelle interruption de tout commerce *pre le com-*
avec l'Espagne & la France, ils n'ont pas *merce.*
pû s'y refondre, à cause du préjudice qu'ils en
recevoient, principalement pour ce qui re-
garde le commerce des lettres de change
dont les Banquiers de Geneve & de Suisse
s'attiroient tout le profit.

IV. Le General d'Obdam, qui aban- *General*
donna l'Armée Hollandoise à la Bataille d'E. *Obdam ju-*
keren en 1703. a enfin justifié sa retraite, *stifié.*
contre le sentiment de la Ville d'Amsterdam,
& des Provinces de Gueldres, d'Utrecht & de
Groningue; qui soutenoient qu'il y avoit de
la lâcheté dans sa fuite; mais la Sentence qui a
été renduë justifie parfaitement sa conduite;
on ne parle pourtant pas de lui donner encore
de l'emploi.

Mr. l'Electeur de Baviere arriva le premier *Mr. l'Elec-*
Octobre à Bruxelles, où il fut reçû avec de *teur de Ba-*
grandes acclamations & les ceremonies ac- *viere arrive*
coutumées; Mr. l'Electeur de Cologne son *à Bruxelles.*
frere, qui avoit été à sa rencontre jusques à
Sedan, a aussi resté quelques jours à Bru-
xelles, après quoi il a repris la route de Lisle
en Flandre, où il fait son séjour depuis quel-
ques mois. S. A. E. de Baviere a fait la visite
des Lignes & des principales Places de la fron-
tiere, dont il a paru être très-fatisfait.

V. Les Armées de part & d'autre ayant *Les Armées*
conformé les fourages, se sont éloignées *cantonnent.*
pour cantonner, en attendant la repartition
des quatiers d'hiver. On a fait un détache-
ment de celle du Sr. d'Owerkerken pour aller
faire le siege de Trarbach avec 3000. Anglois
que Milord Marlborough a détaché de la
fienné,

VI, Les

Troupes destinée pour le Portugal.

VI. Les troupes Hollandoises destinées pour le Portugal, ne firent voile des Côtes de Hollande que le treize Octobre, pour aller joindre le Convoi Anglois à Spiteath; de maniere que ce secours ne pourra arriver à Lisbonne que pour entrer en quartier d'hiver.

Partisan la Croix.

VII. Le 12. du même mois on fut fort allarimé à Cologne d'un bruit qui s'y repandit, que le Colonel la Croix, fameux Partisan, avoit formé un nouveau dessein, pour enlever le Prince de Saxe Zeith, Evêque de Raab avec l'Electeur Palatin, lors qu'ils seroient à la chasse à Bensberg: si ce Partisan avoit réüssi dans son entreprise, il se seroit amplement vangé du chagrin que les Magistrats de Cologne lui donnerent il y a quelques mois. *

ARTICLE X.

Qui contient les mariages, & la mort des Princes & autres personnes illustres.

Mariages.

SON Altesse le Prince de Rinsfelds a épousé la Comtesse de Lewenstein sa parente au second degré, dont le Pape l'a dispensé.

Mr. le Prince de Courtenai épouse la sœur de Mr. le Comte de Vertus, veuve & très-riche heritiere d'un Seigneur Portugais.

Le Duc de l'Infantado a épousé la fille du Comte de Hernannunnez, fille d'honneur de la Reine d'Espagne.

Morts.

Le Patriarche des Maronites, frere du Prince de Mont-Liban, est mort, comme il a été plus amplement remarqué à l'Article d'Italie.

* Voyez Août page 154.

des Princes &c. Novemb. 1704. 375

Le 10. Septembre l'Abbé Sinibaldi Secrétaire d'Etat du Pape, mourut à Rome.

Don Fernando Manuel, Archevêque de Burgos, mourut le même mois dans son Diocèse.

Le Prince Leopold de Hesse Cassel, fils du Landgrave de même nom, est mort à Stugard d'une fièvre continuë.

Le General Robart, habile Ingenieur, mourut à Zell à la mi-Septembre, dont il étoit Commandant.

Le Sr. de Zurlauben, Colonel d'un Regiment Suisse au service de France, est mort à Ulme de ses blessures.

Mr. de Roquelaure & le Marquis de la Beaume, fils du Maréchal de Tallard, sont aussi morts de leurs blessures à Strasbourg; ce dernier expira le 20. Septembre.

Le Comte de Coigni, Lieutenant General, Gouverneur & Bailli de Caïn, mourut le 10. Octobre au Camp de Coningsmarken proche de Thionville, d'une esquilancie.

Le Marquis de Grignan est aussi mort à Thionville de la petite verolle.

Jean Baptiste-Armand de Rohan, Prince de Montauban, mourut le 4. Octobre à Brie Comte Robert.

Jaques Henri de Durfort, Duc de Duras, Pair, & premier Maréchal de France, Gouverneur du Comté de Bourgogne, & en particulier des Ville & Citadelle de Befançon, mourut à Paris le 12. Octobre; il fut fait Marechal de France en 1675. ayant pour lors 50. ans. Il y a quelques années que son âge ne lui permettoit plus de paroître à la tête des Armées, & s'il en faut croire Madame

376 *La Clef du Cab. des Princ. &c.* Nov. 1704
dame des Houlières, on n'a que du mépris
pour la vieillesse.

*Êtes inanimez, rebut de la nature ,
Ha! que vous faites d'envieux ,
Le tems, loin de vous faire injure ;
Ne vous rend que plus précieux.
On cherche avec ardeur une Medaille an-
tique ,
D'un Buste, d'un Tableau, le tems hausse le
prix ,
Le voyageur s'arrête à voir l'affreux dé-
bris
D'un Cirque, d'un Tombeau, d'un Temple
magnifique ;
Et pour nôtre vieillesse, on n'a que du mé-
pris.*

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Novembre 1704.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag. 319
<i>Relation du Combat Naval.</i>	321
<i>Lettre écrite de Paris à ce sujet.</i>	326
ARTICLE II. <i>France.</i>	330
<i>Lettre sur les affaires des Sevenes.</i>	ib.
<i>Lettre du P. Hommey à l'Ambassadeur de Venise.</i>	334
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	341
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	349
<i>Lettre du Marquis de Puisieux.</i>	350
<i>Lettre sur un projet de Paix generale.</i>	354
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	360
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	366
ARTICLE VII. <i>Isles Britanniques.</i>	369
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	372
ARTICLE IX. <i>Mariages & Morts des Personnes Illustres.</i>	374

